

En vue de l'assemblée générale 2021 dont on ne connaît pas exactement la forme à ce jour (dématérialisée et vote par correspondance), nous remercions les responsables des sociétés de chasse des Pyrénées-Orientales, qui ne l'aurait pas déjà fait, de bien vouloir transmettre avant le 20 mars 2021 (date limite) à la Fédération des Chasseurs (47 av. Giraudoux BP 91021 66101 PERPIGNAN CEDEX) la ou les fiches (s) Pouvoirs de vote, complétées des timbres-vote des Pyrénées-Orientales de la saison cynégétique en cours. Nous vous rappelons qu'il est impératif que les chasseurs signent le document (les pouvoirs de vote non signés ne seront pas pris en compte).

FDC66

04.68.08.21.41